TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE

## **FUSION-ABSORPTION**

de la société

**COVALENS** 

par la société

**ALTAREA PROMOTION MANAGEMENT** 

Le 28 avril 2025

#### **ENTRE LES SOUSSIGNEES:**

1. ALTAREA PROMOTION MANAGEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 450 042 338, représentée par son Président ALTA FAUBOURG (RCS Paris – 444 560 874), elle-même représentée par son Président, la société ALTAREIT (RCS Paris – 552 091 050), elle-même représentée par son Gérant, la société ALTAFI 2 (RCS Paris – 501 290 506), elle-même représentée par son Président, Monsieur Alain Taravella, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée la Société Absorbante, d'une part,

#### ET:

2. COVALENS, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 021 277, représentée par son Président, Monsieur Vincent Ego, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée la Société Absorbée, d'autre part,

la Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après désignées collectivement les **Parties** et chacune séparément une **Partie**.

#### LESQUELLES EXPOSENT AU PREALABLE CE QUI SUIT:

- A. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES CONCERNEES
- (i) Situation juridique de la Société Absorbante

La Société Absorbante est une société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, ayant pour objet, en France et à l'étranger, la réalisation de :

- toutes opérations de prestation de services en matière immobilière, que ce soit directement au profit de sociétés supports d'opérations, en application de contrats de maîtrise d'ouvrage délégué, en application de contrats de maîtrise d'œuvre d'exécution, ou sous toute autre forme;
- toutes opérations d'assistance en matière financière, comptable, juridique, fiscale, administrative, de relations humaines, de communication, etc. pour le compte des sociétés du groupe Altarea ou de celles qui lui sont liées ou apparentées;
- toutes opérations de courtage et transactions portant sur tous terrains bâtis ou non bâtis, immeubles, logements, bureaux, locaux professionnels, commerciaux ou industriels, ou tous droits immobiliers ou mobiliers qui peuvent en être la représentation ou l'accessoire, et appartenant à autrui, ainsi que la gestion pour le compte d'autrui de tous biens et droits immobiliers;

- l'étude et la réalisation de toutes opérations immobilières, notamment celles développant des techniques et technologies Bas Carbone, dont la construction immobilière, soit directement, soit par prise de participation ou d'intérêt par quelque mode juridique que ce soit, dans toute société ou groupement créé ou à créer;
- l'acquisition sous quelque forme juridique que ce soit, la location, la prise à bail, l'échange,
   l'apport de tous terrains et immeubles bâtis ou non bâtis, l'aménagement de tous terrains,
   la transformation, la construction de tous immeubles, l'équipement de tous ensembles immobiliers; la réalisation de tous travaux dans les biens immobiliers acquis;
- l'achat pour revendre de tous biens immobiliers, meubles, valeurs mobilières, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières ou autres ;
- l'activité de marchand de biens ;

dans le cadre de la réalisation de l'objet ci-dessus :

- la conclusion de tous actes d'emprunt, de financement, de cautionnement et la constitution de toutes sûretés réelles ;
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'acquisition, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance de tous fonds de commerce ou d'établissements;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La durée de la Société Absorbante est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Paris intervenue le 23 septembre 2003, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Le capital de la Société Absorbante s'élève à la date des présentes à 510.000 €, divisé en 510.000 actions ordinaires de 1 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées et détenues par la société COGEDIM (RCS Paris – 054 500 814) (*Cogedim*).

L'exercice social de la Société Absorbante commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

## (ii) Situation juridique de la Société Absorbée

La Société Absorbée est une société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est 87 rue de Richelieu, 75002 Paris, ayant pour objet social :

 la réalisation de toutes opérations de courtage et transactions portant sur tous terrains, immeubles bâtis ou non bâtis, appartements, bureaux, immeubles industriels ou commerciaux ou droits immobiliers qui peuvent en être la représentation et accessoirement sur tous fonds de commerce;

- la gestion, l'administration, la maintenance, la gérance et la location de tous biens ou droits immobiliers ou mobiliers, et fonds de commerce ;
- la participation directe ou mandatée dans toutes affaires ayant un objet semblable ou similaire à celui de la société, et ce par voie d'apport en nature ou en numéraire, souscription ou achat d'actions ou parts d'intérêt, fusion, prise en gérance de fonds de commerce ou par tout autre moyen;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser le développement.

La durée de la Société Absorbée est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Paris intervenue le 3 janvier 1977, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Le capital de la Société Absorbée s'élève à la date des présentes à 100.000 €, divisé en 6.250 actions de 16 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées et détenues par la société Cogedim.

La Société Absorbée n'a émis aucun emprunt obligataire (obligations ordinaires, convertibles, échangeables ou autres).

L'exercice social de la Société Absorbée commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

#### B. LIENS ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION DE FUSION

#### (i) Liens en capital

A la date des présentes, Cogedim détient la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée et de la Société Absorbante et s'est engagée à conserver cette participation jusqu'à la Date de Réalisation (tel que ce terme est défini à l'**Article 2.5.1**).

En conséquence, la présente opération de Fusion, tel que ce terme est défini à l'**Article 1.1**, est placée sous le régime simplifié de l'article L. 236-11 du Code de commerce.

Il est précisé que la Société Absorbée ne détient aucune participation dans la Société Absorbante.

#### (ii) Mandataires sociaux communs

Il n'existe aucun mandataire social commun entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

#### (iii) Dispense d'un Commissaire à la fusion et aux apports

Dans la mesure où la Fusion est placée sous le régime simplifié de l'article L. 236-11 du Code de commerce, aucun commissaire à la fusion ni aucun commissaire aux apports n'a été désigné.

#### (iv) Instances représentatives du personnel

Conformément à l'article L. 2312-8 du Code du travail, le Comité Social et Economique de l'Unité Economique et Sociale Cogedim, à laquelle la Société Absorbée appartient, a, préalablement à la date des présentes, été dûment informé et consulté sur la Fusion.

Le Comité Social et Economique de l'Unité Economique et Sociale W-PI, à laquelle la Société Absorbante appartient, a également, préalablement à la date des présentes, été dûment informé et consulté sur la Fusion.

Le Comité Social et Economique de l'Unité Economique et Sociale Cogedim a rendu son avis sur la Fusion le 9 avril 2025.

Le Comité Social et Economique de l'Unité Economique et Sociale W-PI a rendu son avis sur la Fusion le 9 avril 2025.

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

#### 1. PROJET DE FUSION

#### 1.1 Objet de la Fusion

Les Parties conviennent par le présent traité (le *Traité*) de la fusion-absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce (la *Fusion*).

La société Cogedim détenant l'intégralité des actions composant le capital social et les droits de vote de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, la Fusion sera réalisée, conformément à l'article L. 236-11 du Code de commerce, selon le régime de la fusion simplifiée et selon les conditions et modalités stipulées ci-après.

Ainsi, à la Date de Réalisation (tel que ce terme est défini à l'Article 2.5.1) :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs appartenant à la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que la totalité des obligations et du passif de la Société Absorbée à cette même date ; et
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

#### 1.2 Motifs et buts de la Fusion

Afin de rationaliser et simplifier la structure juridique du groupe Altarea dont la Société Absorbante et la Société Absorbée font entre autres parties, il est apparu nécessaire de réorganiser l'organisation juridique des sociétés faisant partie du pôle d'activité « Promotion » dudit groupe Altarea.

A ce titre, il est apparu nécessaire de procéder à un regroupement en une entité unique de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dont les activités sont similaires et/ou

complémentaires, lequel regroupement s'inscrit dans le cadre de la réorganisation juridique globale susvisée.

La Fusion permettra ainsi de rationaliser et simplifier l'organigramme du groupe Altarea dans le cadre de l'activité du pôle « Promotion » de celui-ci.

#### 1.3 Comptes de référence

Les termes et conditions du Traité ont été établis par les Parties sur la base (i) des comptes sociaux de la Société Absorbante arrêtés au 31 décembre 2024 qui figurent en **Annexe 1** du Traité et (ii) des comptes sociaux de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2024 qui figurent en **Annexe 2** du Traité.

## 1.4 Mode de transcription comptable des apports

En application des dispositions du chapitre IV du Titre VII du Livre II du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (dans sa version consolidée) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, la Fusion, dès lors qu'elle implique deux sociétés sous contrôle commun, est réalisée sur la base des valeurs nettes comptables des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée.

La valeur nette comptable des éléments d'actif transmis correspond à leur valeur brute des éléments d'actif comptabilisés dans les comptes de la Société Absorbée minorée des dépréciations et amortissements. Les éléments d'actif seront comptabilisés dans les comptes de la Société Absorbante de la même manière que dans les comptes de la Société Absorbée.

#### 2. APPORT - FUSION

#### 2.1 Stipulations préalables

- 2.1.1 Au titre de la Fusion, la Société Absorbée apportera et transfèrera, sous les garanties de droit en pareille matière et sous les conditions suspensives visées à l'Article 3.1, l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine (y compris les éléments non expressément désignés dans le Traité), avec le résultat des opérations actives et passives effectuées par elle jusqu'à la Date de Réalisation, à la Société Absorbante, qui les accepte, aux conditions stipulées dans le Traité.
- 2.1.2 Il est précisé que l'énumération de l'**Article 2.2** n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif et que, dans l'hypothèse où, par suite d'erreurs ou d'omissions, certains éléments d'actifs n'auraient pas été mentionnés au Traité, ces éléments seront réputés être la propriété de la Société Absorbante à la Date de Réalisation (tel que ce terme est ci-après défini).
- 2.1.3 La Fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments d'actif et de passif (y compris les engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés) seront transférés à la Société Absorbante dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

#### 2.2 Apport de la Société Absorbée

L'apport par la Société Absorbée de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs est stipulé sous les conditions suspensives prévues à l'**Article 3.1**.

#### 2.2.1 Actif apporté

Aux fins des présentes, le terme « *actif* » désigne d'une façon générale la totalité des éléments de l'actif de la Société Absorbée tels que ces éléments existaient au 31 décembre 2024 et tels qu'ils se trouveront modifiés, réduits ou augmentés, à la Date de Réalisation (tel que ce terme est ci-après défini).

L'actif de la Société Absorbée transmis au profit de la Société Absorbante comprenait, au 31 décembre 2024 et ajusté de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 décidée par les associés de la Société Absorbée aux termes de leurs décisions du 22 avril 2025, notamment les biens, valeurs et droits ci-après désignés :

	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	357.917 €	-357.912€	- €	5€
Immobilisations corporelles	2.874.413€	-2.873.477€	- €	936 €
Immobilisations financières	168.277 €	-€	- €	168.277 €
Total actif immobilisé apporté	3.400.607 €	-3.231.389 €	-€	169.218 €
Stocks	-€	-€	- €	-€
Avances et acomptes	185.316 €	-€	- €	185.316 €
Créances	10.846.168 €	-€	-117.366 €	10.728.801 €
Disponibilités	49.915€	-€	- €	46.915 €
Charges constatées d'avance	1.241.701 €	-€	-€	1.241.701 €
Total actif circulant apporté	12.320.100 €	-€	-117.366 €	12.202.733 €
Total de l'actif apporté	15.720.707 €	-3.231.389 €	-117.366 €	12.371.951 €

#### 2.2.2 Passif pris en charge

En conséquence de l'absorption de la Société Absorbée, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée à la Date de Réalisation (tel que ce terme est ci-après défini) et qui, au 31 décembre 2024 et ajusté de l'augmentation de capital de la Société Absorbée réalisée le 14 mars 2025, comprenait les éléments ci-après désignés :

Total du passif pris en charge	12.291.951 €
Produits constatés d'avance	- €
Dettes diverses	908.646 €
Dettes d'exploitation	10.943.803 €
Emprunts et dettes financières	102.802 €
Provisions pour risques et charges	336.700 €

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif exposé ci-dessus, la Société Absorbante prendra à sa charge tous les engagements contractés par la Société Absorbée constituant des engagements hors bilan et généralement toutes les charges ou obligations ordinaires ou extraordinaires de la Société Absorbée.

#### 2.2.3 Actif net apporté

Au 31 décembre 2024, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante, correspondant à la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, s'élevait à :

Actif net apporté

80.000€

## 2.3 Rémunération des apports – Absence de rapport d'échange

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II, 3° du Code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante et la Société Absorbée sont chacune intégralement détenues par la société Cogedim, celle-ci s'engageant à conserver la totalité desdites actions jusqu'à la Date de Réalisation, la Fusion ne donnera lieu ni à échange de titres, ni à augmentation de capital de la Société Absorbante.

En conséquence, les Parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

## 2.4 Propriété – Jouissance

La Société Absorbante sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des actifs de la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation visée à l'**Article 2.5.1**.

#### 2.5 Date de Réalisation – Date d'Effet

- 2.5.1 Il est expressément convenu entre les Parties que la réalisation définitive de la Fusion interviendra le jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives de la Fusion visées à l'Article 3.1 (la *Date de Réalisation*).
- 2.5.2 Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les Parties conviennent expressément que la Fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve des droits des tiers (la **Date d'Effet**).
- 2.5.3 En conséquence et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations, tant actives que passives, se rapportant aux éléments transmis au titre de la Fusion et réalisées par la Société Absorbée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, seront réputées comptablement et fiscalement avoir été accomplies pour le compte de la Société Absorbante, qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

#### 2.6 Dissolution de la Société Absorbée

- **2.6.1** La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de la décision de l'associé unique de la Société Absorbante qui constatera la réalisation définitive de la Fusion.
- **2.6.2** Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

#### 3. CONDITIONS SUSPENSIVES

#### 3.1 Conditions suspensives

La Fusion, ainsi que la dissolution de la Société Absorbée en résultant, est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- (i) l'absence d'opposition des créanciers des sociétés participant à l'opération de Fusion, dont la créance est antérieure à la publicité donnée au Traité formée dans le délai de trente (30) jours à compter de la publication sur les sites internet de chacune des sociétés participant à l'opération de Fusion, dudit projet de Fusion conformément à l'article R. 236-3 du Code de commerce ;
- (ii) l'approbation par l'associé unique de la Société Absorbée de la Fusion et de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée ; et
- (iii) l'approbation par l'associé unique de la Société Absorbante de la Fusion et la constatation de sa réalisation définitive.

La réalisation des conditions suspensives n'aura pas d'effet rétroactif sur les obligations qu'elle conditionne, conformément aux dispositions de l'article 1304-6 alinéa 1 du Code civil.

## 3.2 Réalisation des conditions suspensives

- 3.2.1 La réalisation de la condition suspensive définie à l'**Article 3.1(i)** sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise du certificat de non-opposition des créanciers sociaux émis par le greffe du Tribunal des activités économiques de Paris.
- 3.2.2 La réalisation des conditions suspensives définies aux Articles 3.1(ii) et 3.1(iii) sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes de procès-verbaux des décisions de l'associé unique de la Société Absorbée et des décisions de l'associé unique de la Société Absorbante.
- **3.2.3** La constatation matérielle de la réalisation définitive de la Fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.
- **3.2.4** Faute de réalisation des conditions suspensives définies à l'**Article 3.1** le 31 décembre 2025 au plus tard, et sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les Parties, le Traité sera de plein droit considéré comme nul et non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

#### 4. CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION - ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ABSORBEE

#### 4.1 Charges et conditions principales de la Fusion

- **4.1.1** La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges, inscriptions, obligations et autres engagements attachés aux créances et engagements de la Société Absorbée.
- **4.1.2** La Société Absorbante prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation (et, le cas échéant, grevés des sûretés qui y sont attachées), sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée, pour quelque cause que ce soit.

4.1.3 Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer en l'acquit de la Société Absorbée l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé à l'Article 2.2, à la Date de Réalisation. D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel que ce passif existera à la Date de Réalisation. Elle sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de cautions, avals et garanties pris par la Société Absorbée et bénéficiera de toutes contre-garanties et sûretés ayant pu être obtenues par la Société Absorbée. Il est ici précisé que le montant du passif de la Société Absorbée au 31 décembre 2024 indiqué à l'Article 2.2.2, est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en application du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date d'Effet mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

## 4.2 Autres charges et conditions de la Fusion

- **4.2.1** La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation de la Fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de décisions de justice ou transactions.
- **4.2.2** La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- **4.2.3** La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 4.2.4 La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité. La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, jusqu'à la Date de Réalisation, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.
- 4.2.5 La Société Absorbante viendra notamment aux droits de la Société Absorbée dans le bénéfice de l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle, y compris, mais sans limitation, dans le bénéfice des droits, titres, intérêts des marques et noms de domaine, enseigne et noms commerciaux de la Société Absorbée, enregistrés ou non enregistrés, les droits patrimoniaux de la Société Absorbée sur sa dénomination sociale, les droits d'auteur, licence de marques, secrets commerciaux, savoir-faire, droits relatifs à des bases de données, etc. La liste des marques enregistrées à la date de signature du Traité et droits sur sa dénomination sociale est jointe, à titre indicatif, en Annexe 3.

- 4.2.6 La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, ainsi que toutes polices d'assurances de dommages-ouvrages et d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- 4.2.7 La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom desdits valeurs mobilières et droits sociaux.

#### 4.3 Contrats de travail transférés à la Société Absorbante

4.3.1 Sous réserve de la réalisation des conditions suspensive visées à l'Article 3.1, la Société Absorbante reprendra à sa charge, à compter de la Date de Réalisation, conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, la totalité des contrats de travail, en cours à la Date de Réalisation, des salariés de la Société Absorbée, aux conditions contractuelles de rémunération et d'ancienneté dont ils bénéficient à compter de la Date de Réalisation.

A la Date de Réalisation, les salariés de la Société Absorbée deviendront, par le seul effet de la loi, salariés de la Société Absorbante.

- 4.3.2 Il est précisé que le transfert, à la Société Absorbante, des contrats de travail des salariés protégés de la Société Absorbée, disposant d'un mandat de représentant du personnel, sera soumis à l'autorisation préalable de l'Inspection du travail compétente qui sera sollicitée par la Société Absorbée en amont de la Fusion, compte tenu de la configuration spécifique de l'Unité Economique et Sociale à laquelle la Société Absorbée appartient.
- **4.3.3** A compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante sera seule tenue au paiement de l'intégralité des sommes dues aux salariés transférés dans le cadre de la Fusion en application des dispositions légales, conventionnelles et/ou contractuelles, quand bien même ces sommes se rapporteraient à une période antérieure à la Date de Réalisation.

#### 4.4 Engagements de la Société Absorbée

- **4.4.1** La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre l'exploitation de son activité de manière raisonnable, selon les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, et à n'accomplir aucun acte susceptible :
  - de porter atteinte à sa situation patrimoniale, commerciale, technique ou financière, susceptible d'entraîner sa dépréciation, ou
  - de rendre plus difficile la réalisation de la Fusion dans les conditions, modalités et délais stipulés aux termes du Traité.

De plus, jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition des éléments de son patrimoine social sur des biens, objets de la présente opération, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord préalable exprès de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de la Fusion projetée.

- 4.4.2 La Société Absorbée a notifié ou notifiera, auprès de chaque cocontractant avec lequel elle est liée par un contrat *intuitu personae*, le projet de Fusion, en vue de l'informer et/ou d'obtenir son accord pour transférer les droits et obligations dudit contrat à la Société Absorbante, étant précisé que le défaut d'obtention de l'accord du cocontractant ne constituera pas un obstacle à la réalisation de la Fusion.
- 4.4.3 La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des conventions existantes. La Société Absorbée devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
- 4.4.4 La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

#### 5. DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée déclare :

- qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de règlement amiable, de redressement ou de liquidation judiciaire et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens;
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- qu'elle a obtenu, à sa connaissance, toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés; et
- qu'elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante, à la Date de Réalisation, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

#### 6. DECLARATIONS FISCALES

#### 6.1 Impôts directs

La Fusion prendra effet comptablement et fiscalement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur la base des comptes sociaux de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2024. De ce fait, la Fusion aura un effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le résultat bénéficiaire ou déficitaire réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat fiscal de la Société Absorbante.

La Société Absorbée et la Société Absorbante déclarent être soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les Parties soumettent la Fusion au régime de faveur visé à l'article 210 A du Code Général des Impôts (le *CGI*). A cet effet, la Société Absorbante s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions visées à l'article 210 A du CGI et notamment à :

- reprendre à son passif :
  - d'une part, les provisions dont l'imposition est différée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion ;
  - d'autre part, la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10%, de 15%, de 18%, de 19% ou de 25% ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du CGI;
- ii. se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- iii. calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (en ce compris les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6 de l'article 210 A du CGI) qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée;
- iv. réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les conditions fixées par l'article 210 A du CGI, les éventuelles plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. La réintégration des plus-values sera effectuée par parts égales sur une période de quinze ans pour les constructions et les droits qui se rapportent à des constructions ainsi que pour les plantations et les agencements et aménagements des terrains amortissables sur une période au moins égale à cette durée ; dans les autres cas, la réintégration s'effectuera par parts égales sur une période de cinq ans. Lorsque le total des plus-values nettes sur les constructions, les plantations et les agencements et aménagements des terrains excèdera 90% de la plus-value nette globale sur éléments amortissables, la réintégration des plus-values afférentes aux constructions, aux plantations et aux agencements et aménagements des terrains sera effectuée par parts égales sur une période égale à la durée moyenne pondérée d'amortissement de ces biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de la Fusion.

A compter de l'exercice au cours duquel la Société Absorbante déduit de son résultat imposable, en application du troisième alinéa du 2° du 1 de l'article 39 du CGI, l'amortissement d'un fonds commercial pratiqué en comptabilité, ce fonds relève du présent point iv. Lorsqu'il ne donne pas lieu à un amortissement déduit du résultat imposable, le fonds commercial reçu relève du point iii. ;

- v. inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée. À défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée;
- vi. s'agissant d'une fusion réalisée aux valeurs nettes comptables, reprendre les écritures comptables de la Société Absorbée afférentes aux éléments d'actif qui lui sont

transférés dans le cadre de la Fusion, en distinguant à son bilan la valeur d'origine des biens et les amortissements et dépréciations antérieurement dotés par la Société Absorbée au titre desdits biens et qu'elle continue de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée, conformément aux indications de la documentation administrative Bofip BOI-IS-FUS-30-20, §10, publiée le 15 avril 2020.

En outre, les Parties s'engagent à joindre à leurs déclarations de résultats un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître pour chaque nature d'élément compris dans la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément aux articles 54 septies I et 38 quindecies de l'annexe III au CGI.

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la transmission universelle du patrimoine consécutive à la Fusion de la Société Absorbée et dont l'imposition a été reportée dans le registre prévu à l'article 54 septies du CGI.

#### 6.2 Droits d'enregistrement

Conformément aux termes de l'article 816 du CGI, l'acte constatant la réalisation définitive de la Fusion, intervenant entre personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sera enregistré gratuitement.

#### 6.3 TVA

## 6.3.1 Disposition liminaire et crédit de TVA

De manière générale, la Société Absorbante sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au regard de la TVA (documentation administrative Bofip BOI-TVA-DED-50-20-20, §130, publiée le 24 février 2021).

En conséquence, la Société Absorbée transfèrera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation de la Fusion.

#### 6.3.2 Transmission d'une universalité totale de biens

Le Traité emportant transmission d'une universalité totale de biens, la Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent entendre se prévaloir des dispositions de l'article 257 bis du CGI qui dispensent de la TVA les livraisons de biens et les prestations de services, réalisées entre redevables de la TVA, lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport globaux à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

La Société Absorbante, en tant que bénéficiaire de la transmission d'une universalité totale de biens, sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée. La Société Absorbante sera donc tenue, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraison à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission de l'universalité et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si cette dernière avait continué à exploiter elle-même les biens apportés.

La Société Absorbante et la Société Absorbée s'engagent à mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « *Autres opérations imposables* ».

#### 6.4 Maintien de régimes fiscaux de faveur antérieurs

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal en faveur de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

#### 6.5 Taxes annexes

Au regard des taxes annexes, et d'une façon générale, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, notamment en ce qui concerne les dispositions légales relatives à la contribution sociale de solidarité des sociétés.

#### 7. STIPULATIONS DIVERSES

#### 7.1 Formalités

- 7.1.1 Les Parties rempliront, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatives à la Fusion. La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- **7.1.2** La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers apportés.

#### 7.2 Remise des archives

La Société Absorbée remettra à la Société Absorbante à la Date de Réalisation de la Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété relatifs aux biens apportés, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

#### 7.3 Frais

Tous les frais, droits et honoraires se rapportant à la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

## 7.4 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

 aux soussignés, ès qualités, représentant les sociétés concernées par la Fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y a lieu, de faire tout le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs;  aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du Traité et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la Fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

#### 7.5 Élection de domicile

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties, ès qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

#### 7.6 Notifications

- 7.6.1 Toute notification requise devra être en forme écrite et sera valablement effectuée si elle est adressée par porteur, envoyée par courrier recommandé avec avis de réception, ou effectuée par courrier électronique ou télécopie confirmé par courrier recommandé avec avis de réception.
- 7.6.2 Les notifications adressées par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison. Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire.
- 7.6.3 Les notifications faites par courrier électronique ou télécopie seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique ou de la télécopie, sous réserve de confirmation par courrier recommandé avec avis de réception (ou tout procédé équivalent pour les notifications internationales) expédiée au plus tard le jour ouvré suivant.

#### 7.7 Signature électronique

Les Parties sont expressément convenues de ce qu'elles pourront signer électroniquement le Traité conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign® qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques du Traité dans les conditions prévues par les Lois et Règlements Relatifs à la Signature Electronique. Les « Lois et Règlements Relatifs à la Signature Electronique » désignent les articles 1366 et 1367 du Code civil, dans le décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 et dans le Règlement UE n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Les Parties s'engagent chacune en ce qui la concerne, à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique du Traité soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacune des Parties reconnaît et accepte que sa signature du Traité via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des Lois et Règlements Relatifs à la Signature Electronique et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette Partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le Traité à cet égard.

## 7.8 Loi Applicable – Juridiction

- **7.8.1** Le Traité est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis à la loi française.
- 7.8.2 Les litiges auxquels pourraient donner lieu le Traité et ses annexes, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, et qui n'auront pu être réglés par une transaction seront soumis, dans les limites permises par la loi, à la compétence exclusive du Tribunal des activités économiques de Paris.

Fait le 28 avril 2025, par DocuSign.





## ANNEXE 1

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ABSORBANTE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

# ALTAREA PROMOTION MANAGEMENT (anciennement W-PI PROMOTION)

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL



# **COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024**

SAS
au capital de 510 000 €
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS
SIREN 450042338

# **BILAN ACTIF**

			2023	
	Deut	2024 Amortissements	Not	Not
	Brut	Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	48 412	48 412		
Concessions, brevets et droits similaires	1 127 785	1 024 773	103 012	129 700
Fonds commercial	185 960	85 960	100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles	1 362 157	1 159 145	203 012	229 700
Immobilisations corporelles				
Terrains	126 017		126 017	126 017
Constructions	42 500	11 752	30 748	31 810
Installations techniques, matériel et outillage industriels	97 960	61 439	36 521	36 521
Autres immobilisations corporelles	1 564 407	906 785	657 622	791 095
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 830 885	979 977	850 908	985 444
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	182 375 887	86 709 337	95 666 551	95 845 372
Créances rattachées à des participations	57 707 369	8 054 594	49 652 774	132 765 719
Autres titres immobilisés				
Prêts	16 500		16 500	25 000
Autres immobilisations financières	294 681		294 681	286 203
Total des immobilisations financières	240 394 437	94 763 931	145 630 506	228 922 293
ACTIF IMMOBILISE	243 587 479	96 903 053	146 684 426	230 137 437
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens	1 588 369		1 588 369	(0)
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	5 690 959	5 672 591	18 367	1 169 282
Marchandises				
Total des stocks	7 279 327	5 672 591	1 606 736	1 169 282
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	174 761		174 761	32 261
Clients et comptes rattachés	11 845 479	6 197	11 839 281	4 191 651
Autres créances	65 291 391	301 247	64 990 144	42 975 901
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	77 311 631	307 444	77 004 186	47 199 814
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	407 042		407 042	135 746
- p	101 0 12		407.040	135 746
Total des disponibilités et divers	407 042		407 042	133 740
·			44 243	43 792
Total des disponibilités et divers	407 042	5 980 036		
Total des disponibilités et divers  Charges constatées d'avance  ACTIF CIRCULANT	<b>407 042</b> 44 243	5 980 036	44 243	43 792
Total des disponibilités et divers  Charges constatées d'avance  ACTIF CIRCULANT  Frais d'émission d'emprunt à étaler	<b>407 042</b> 44 243	5 980 036	44 243	43 792
Total des disponibilités et divers  Charges constatées d'avance  ACTIF CIRCULANT	<b>407 042</b> 44 243	5 980 036	44 243	43 792

# **BILAN PASSIF**

			2024	2023
Capital social ou individuel	Dont versé :	510 000	510 000	38 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			14 500 000	900 000
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale			3 810	3 810
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				100 615 334
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			15 840 868	(204 299 589)
	Total	situation nette	30 854 678	(102 742 345)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	CAPITA	AUX PROPRES	30 854 678	(102 742 345)
Produits des émissions de titres participatif	s			
Avances conditionnées				
	AUTRES FO	NDS PROPRES		
Provisions pour risques			11 145 360	13 183 875
Provisions pour charges			2 852 389	5 271 685
	PROVISIONS POUR RISQUES	S ET CHARGES	13 997 749	18 455 559
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établisseme	ents de crédit		880 719	2 622 674
Emprunts et dettes financières divers			121 911 051	245 856 810
	Total det	tes financières	122 791 771	248 479 484
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commande	es en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			9 718 890	3 618 287
Dettes fiscales et sociales			6 916 417	5 396 437
	Total dettes	d'exploitation	16 635 307	9 014 724
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes ratta	achés		110 607	140 614
Autres dettes			41 356 522	105 338 034
	Total	dettes diverses	41 467 129	105 478 648
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
		DETTES	180 894 207	362 972 856
Ecarts de conversion passif				
	ТС	TAL GENERAL	225 746 634	278 686 070

# **COMPTE DE RESULTAT**

		2024		
	France	Export	Total	2023
Vente de marchandises		·		
Production vendue de biens	632 745		632 745	396 160
Production vendue de services	21 940 050		21 940 050	8 751 204
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	22 572 795		22 572 795	9 147 363
Production stockée			(598 135)	47 542
Production immobilisée			·	
Subventions d'exploitation			104 638	32 500
Reprises sur amortissements et provisions,	transferts de charges		4 227 297	311 958
Autres produits	·		16 430	401 684
·	TOTAL DES PRODU	ITS D'EXPLOITATION (2)	26 323 026	9 941 047
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de	douane)			
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres appre	ovisionnements (y compris	droits de douane)	459 231	1 482 291
Variation de stock (matières premières et ap	., .	,	(69 795)	(966 091)
Autres achats et charges externes	. ,		14 307 500	8 076 299
3		Total charges externes	14 696 935	8 592 500
Impôts, taxes et versements assimilés		0 0 0	316 504	252 926
Charges de personnel			0.000.	
Salaires et traitements			17 188 774	7 167 665
Charges sociales			8 790 828	3 083 432
	T	otal charges de personnel	25 979 601	10 251 097
Dotations d'exploitation		ger ar personner	20070007	
Dotations aux amortissements sur immobilis	ations		161 223	128 307
Dotations aux provisions sur immobilisations	101 220	.20 00.		
Dotations aux provisions sur actif circulant			176 606	4 242 754
Dotations aux provisions pour risques et cha	arges		387 027	4 995 230
Detailer e dux previolers peur risquee et en		tal dotations d'exploitation	724 857	9 366 292
Autres charges			58 251	104 737
	TOTAL DES CHA	RGES D'EXPLOITATION	41 776 147	28 567 551
		JLTAT D'EXPLOITATION	(15 453 122)	(18 626 504)
Opérations en commun			(10 100 1==)	(10 0_0 00 1)
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations			55 900 739	4 433 620
Produits des autres valeurs mobilières et cre	éances de l'actif immobilise	4	137	00 020
Autres intérêts et produits assimilés			210 293	250 967
Reprises sur provisions et transferts de cha	raes		210 200	304 650
Différences positives de change	900			001000
Produits nets sur cessions de valeurs mobil	ères de placement			
	•	PRODUITS FINANCIERS	56 111 169	4 989 237
Charges financières			33 100	. 555 257
Dotations financières aux amortissements e	t provisions		442 368	96 611 270
Intérêts et charges assimilées	. p. =		22 405 586	83 563 556
Différences négatives de change			22 400 000	80
Charges nettes sur cessions de valeurs mol	oilières de placement			00
The second secon		CHARGES FINANCIERES	22 847 955	180 174 906
	TOTAL DEG	RESULTAT FINANCIER	33 263 214	(175 185 669)
		RESULTAT COURANT	17 810 093	(193 812 173)

# 2024

# **COMPTE DE RESULTAT (Suite)**

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 636 708	600
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 568 515	93 793
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 205 223	94 393
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 998	270
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 637 036	10 560
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	60 000	10 493 613
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 699 034	10 504 442
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 506 188	(10 410 049)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	206 062	320 000
Impôts sur les bénéfices	3 269 352	(242 633)
TOTAL DES PRODUITS	85 639 418	15 024 678
TOTAL DES CHARGES	69 798 550	219 324 266
BENEFICE ou PERTE	15 840 868	(204 299 589)

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Sauf indication contraire, les tableaux présentés dans les notes annexes sont présentés en euros.

Durée de l'exercice comptable :12 moisDate de clôture de l'exercice :31/12/2024Total du bilan225 746 633,84 €Chiffre d'affaires22 572 795,04 €Résultat net comptable15 840 867,69 €

## FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

## RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net social de l'exercice 2024 est un bénéfice de 15 840 868 euros comparé à une perte de 204 299 589 euros en 2023.

Le résultat 2023 intégrait une charge de 17 724 240 euros au titre de dépréciations de frais d'études, de terrains en portage ou de provisions sur des partenariats jugés à risque.

# **OPERATIONS SUR LE CAPITAL**

La société a procédé en date du 18 juin 2024 à une augmentation de capital par compensation de créances de 461 900 euros assortie d'une prime d'émission de 112 284 255 euros. L'assemblée générale du 28 juin 2024 approuvant les comptes 2023 a ensuite décidé, après affectation de la perte 2023 en report à nouveau, d'apurer le report à nouveau de 103 684 255 euros par imputation sur la prime d'émission.

La société a procédé en date du 20 décembre 2024 à une augmentation de capital par compensation de créances de 10 000 euros assortie d'une prime d'émission de 5 000 000 euros.

A l'issue des opérations le capital et la prime d'émission sont respectivement de 510 000 et 14 500 000 euros.

# **CONTEXTE ECONOMIQUE**

Dans la continuité de l'année 2023, le contexte économique de l'année 2024 est marqué par une crise immobilière durable qui impacte les prix de vente et l'écoulement des stocks immobiliers. Ce contexte a été pris en compte dans les jugements et estimations établis par la Direction pour l'élaboration des comptes clos de la société au 31 décembre 2024 et est en tout état de cause sans conséquence sur la continuité d'exploitation de la société.

## ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX SALARIES DE ALTAREA PROMOTION MANAGEMENT

Le résultat de l'exercice 2024 intègre des reprises aux provisions pour charges (nette des dotations) de 2 419 milliers d'euros pour ajuster la provision sur l'ensemble des plans en fonction des droits acquis et de la période d'acquisition de ces droits.

Les impacts des plans mis en place figurent au compte de résultat et au passif du bilan dans les lignes suivantes :

Dotations aux provisions d'exploitation : 387 milliers d'euros
 Reprises de provisions d'exploitation : (2 806) milliers d'euros
 Charges de personnel (coûts refacturés) : 1 308 milliers d'euros
 Charges de personnel (contribution patronale) : 312 milliers d'euros
 Provisions pour risques et charges (539) milliers d'euros

## **OPERATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

# Principales soucription au capital ou prise de participations

Dénomination sociale	% souscrit / acquis	Forme juridique
SAUCATS CENTRE BOURG	99,0000%	SAS

# Principales cession de titres

Dénomination sociale	% cédé	Prix de cession	Valeur nette comptable	Plus (moins) value
SAS SAINT OUEN VICTOR HUGO	51,0%	5 100	5 100	
TOTAL		5 100	5 100	

Le prix de cession et la valeur nette comptable de la participation cédée sont inscrits au résultat exceptionnel respectivement dans les lignes Produits / Charges exceptionnel(le)s sur opérations en capital.

## Titres liquidés ou ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine

Les sociétés suivantes ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la société :

SCCV BISCARROSSE G2., SCCV ST MEDARD PUYO, SCI LIVRADE, SCI HENIN, SCI D'ESPAGNAC, SCI COULANGES, SCI ANGOULEME, SCCV LOGNES ENVERGURE, SAS SAINT OUEN VICTOR HUGO, SCCV LA BENDOLA, SCCV LA CLAREE, SCCV LA MAGLIA, SCCV LA NARTUBY, SCCV ENGHEIN MALLEVILLE, SCCV ISSY ALLÉE LUCIE AUBRAC., SCCV RIS ORANGIS, SCCV SAINT-OUEN PASSAGE MARIE, SCCV GENTILLY, SCCV VÉLIZY MAURANE SAULNIER, SCCV BRY LÉON MENU, SCCV BRY - GALLIÉNI, SCCV CHAMPIGNY-FLORAE

# PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement de présentation des comptes annuels.

## Liste des principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode

	Actif comme frais d'établissement	
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital,	Charges	✓
de fusion, de scission, d'apport	Imputés sur les primes d'émission de de fusion à hauteur des primes diponible, l'excédent étant comptabilisé en charges	
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition des	Incorporation dans le coût de l'actif	<b>√</b>
immobilisations incorporelles et corporelles	Charges	
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition des	Incorporation dans le coût de l'actif	
immobilisations financières	Charges	<b>√</b>
Evaluation des titres des sociétés contrôlées de	Evaluation par équivalence	
manière exclusive	Evaluation au coût historique	✓
Comptebilisation des frais d'émission d'empress	Actif	
Comptabilisation des frais d'émission d'emprunt	Charges	✓
Engagement en matière de pensions, de	Provision	
complément de retraite, d'indemnités et versements similaires	Information dans l'annexe	✓
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour	Incorporation dans le coût de l'actif	
financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible	Charges	<b>√</b>

# CHANGEMENTS DE METHODE ET DE PRESENTATION – COMPARABILITE DES COMPTES

Néant.

# **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Par décision de l'associé unique en date du 10 avril 2025 la société a changé de dénomination sociale pour prendre la nouvelle dénomination "ALTAREA PROMOTION MANAGEMENT".

# **AUTRES INFORMATIONS**

# 1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

# Composition du capital social

Capital social :510 000 €Nombre de parts :510 000dont émises au cours de l'exercice :471 900Valeur nominale :1 €

# Société(s) consolidante(s) par intégration globale

Entité établissant les états financiers	Nom	ALTAREA SCA		
consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie	Siège	87 rue de Richelieu 75002 PARIS		
	N° d'identification	RCS PARIS 335 480 877		
en tant que filiale	Lieu où des copies des états fina	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenus :		
		Siège social		
Entité établissant les états financiers	Nom	ALTAREIT SCA		
consolidés de l'ensemble le plus	Siège	87 rue de Richelieu 75002 PARIS		
grand d'entités dont l'entité fait partie	N° d'identification	RCS PARIS 552 091 050		
en tant que filiale	Lieu où des copies des états fina	nciers consolidés peuvent être obtenus :		
		Siège social		

# Variation des capitaux propres

<u> </u>						
Capitaux propres (en euros)	31/12/2023	Affectation de l'exercice	Aug. capital, frais d'émission	Réduction capital, frais d'émission	Autres variations 2024	31/12/2024
Capital social	38 100		471 900			510 000
Prime d'émission fusion apport	900 000		117 284 255		(103 684 255)	14 500 000
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	3 810					3 810
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	100 615 334	(204 299 589)			103 684 255	
Résultat	(204 299 589)	204 299 589			15 840 868	15 840 868
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total	(102 742 345)		117 756 155		15 840 868	30 854 678

# 2. INFORMATIONS SUR LE BILAN

## Bilan synthétique

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	230	203
Immobilisations corporelles	985	851
Immobilisations financières	228 922	145 631
Stocks	1 169	1 607
Créances	47 200	77 004
Disponibilités et comptes de trésorerie	136	407
Comptes de régularisation actif	44	44
Total actif	278 686	225 747
Capitaux propres	(102 742)	30 855
Provisions pour risques et charges	18 456	13 998
Dettes financières	248 479	122 792
Dettes d'exploitation	9 015	16 635
Dettes diverses	105 479	41 467
Total passif	278 686	225 747

Echéancier des créances et dettes et de l'état des produits à recevoir et des charges à payer en annexe (si applicable).

# Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou à leur valeur résultant du traité de fusion.

Leur amortissement est calculé de façon linéaire, à partir des durées de vie suivantes :

Fonds de commerce	3 à 5 ans
Logiciels et développements informatiques	3 à 5 ans

Elles sont susceptibles d'être dépréciées lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif par rapport à leur valeur d'utilité.

Evolution des valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	Aug.	Dim.	31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	48			48
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 314			1 314
Fonds de commerce	186			186
Autres immobilisations incorporelles (1)	1 128			1 128
Total valeurs brutes	1 362			1 362
(1) Dont logiciels et développements informatiques	482			482
(1) Dont concessions, brevets et licences	646			646

Evolution des amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	(48)			(48)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(1 084)	(27)		(1 111)
Fonds de commerce	(86)			(86)
Autres immobilisations incorporelles	(998)	(27)		(1 025)
Total amortissements	(1 132)	(27)		(1 159)
Total amortissements et provisions	(1 132)	(27)		(1 159)

# Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé de façon linéaire, à partir des durées de vie suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel informatique et de bureau	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	1 à 10 ans

Les dotations aux amortissements figurent en résultat d'exploitation.

Evolution des valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	Aug.	Dim.	Virement poste à poste	31/12/2024
Terrains	126			(126)	126
Constructions et installations techniques	140			(140)	140
Autres immobilisations corporelles	1 564			(1 564)	1 564
Total valeurs brutes	1 831			(1 831)	1 831

Evolution des amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Constructions et installations techniques	(263)	(3)		(266)
Autres immobilisations corporelles	(582)	(131)		(714)
Total amortissements	(845)	(135)		(980)
Total amortissements et provisions	(845)	(135)		(980)

#### Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport

Les titres de participation sont susceptibles d'être dépréciés lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif significatif par rapport à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, cette dernière étant appréciée en fonction de critères multiples tels que l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de rentabilité, les perspectives de développement à long terme, la conjoncture. Il est tenu compte de la valeur de marché des actifs détenus par les filiales ou sous filiales.

Les créances rattachées aux participations ou les prêts rattachés à des participations indirectes sont comptabilisés à leur valeur nominale ou à leur valeur d'apport.

Les créances et les prêts présentant un risque total ou partiel de non recouvrement sont dépréciés, en tenant compte notamment des caractéristiques de l'avance, de la capacité de remboursement de la filiale et de ses perspectives d'évolution.

Les dotations et reprises de provisions figurent dans les lignes dotations ou reprises de provisions en résultat financier.

Evolution des valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	Aug.	Dim.	31/12/2024
Participations	182 462	2	(88)	182 376
Créances rattachées à des participations	140 471	22 079	105 019	57 707
Prêts et autres immobilisations financières	311	8	9	311
Total valeurs brutes	323 244	22 090	104 939	240 394

Evolution des provisions (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Participations	(86 617)	(93)		(86 709)
Autres immobilisations financières	(7 705)	(350)		(8 055)
Total provisions	(94 322)	(442)		(94 764)

## **Stocks**

Les dépenses de publicité (achat d'espace, bureaux de vente, plaquettes, ...) destinées à commercialiser les programmes sont comptabilisées en charge au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Le prix de revient de l'immeuble n'étant pas exactement connu à la clôture de l'exercice, le montant prévisionnel des dépenses à engager (travaux d'achèvement, révisions de prix ...) est porté dans le compte charges à exposer pour achèvement du programme, compte rattaché aux dettes fournisseurs, à compter de l'exercice d'achèvement de l'opération.

Les stocks sont susceptibles d'être dépréciés lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif par rapport à leur valeur d'inventaire. Le résultat à terminaison est déterminé affaire par affaire, par différence entre le prix de revient prévisionnel et le prix de marché estimé, ou les ventes déjà réalisées.

Les dotations et reprises de provisions figurent dans les lignes dotations ou reprises de provisions en résultat d'exploitation

Postes (en milliers d'euros)			31/12/2024			
Fostes (en militers à édios)	Brut	Provision	Net	Brut	Provisions	Net
Encours de production de biens				1 588		1 588
Produits finis	5 512	(4 343)	1 169	5 691	(5 673)	18
Total	5 512	(4 343)	1 169	7 279	(5 673)	1 607

# Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque total ou partiel de non recouvrement font l'objet de dépréciation par voie de provision. Les provisions sont déterminées client par client, en prenant en compte notamment l'ancienneté de la créance, l'avancement des procédures engagées et les garanties obtenues.

Les dotations et reprises de provisions figurent dans les lignes dotations ou reprises de provisions en résultat d'exploitation.

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2024		
En miners a earos	Brut	Provision	Net	Brut	Provisions	Net
Créances clients	4 198	(6)	4 192	11 845	(6)	11 839
Autres créances	43 460	(452)	43 008	65 466	(301)	65 165
Total	47 658	(458)	47 200	77 312	(307)	77 004

# Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Charges diverses	44	44
Total	44	44

## Provisions pour risques et charges

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, des provisions pour risques et charges sont constituées des passifs ayant un caractère probable ou certain et pour lesquels l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Les provisions pour risques et charges sont constituées essentiellement afin de couvrir :

- les aléas liés à l'activité immobilière et les risques de défaillance de certains partenaires,
- les coûts liés à la remise d'actions aux employés d'une société dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuite,
- les litiges en cours,
- les conséquences d'événements connus sur l'exercice.

Evolution des provisions (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres (1)	31/12/2024
Provisions pour risques sur opérations	(2 479)		330			(2 149)
Provisions pour litige	(191)	(60)				(251)
Autres provisions pour risques	(10 514)		1 338	431		(8 745)
Provisions pour risques	(13 184)	(60)	1 668	431		(11 145)
Provisions pour charges AGA Provisions pour situation nette	(2 959)	(387)	1 308	1 498		(539)
négative	(2 313)					(2 313)
Provisions pour charges	(5 272)	(387)	1 308	1 498		(2 852)
TOTAL	(18 456)	(447)	2 976	1 928		(13 998)

## Emprunts et dettes financières divers

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Compte-courants actionnaires ou associés	245 857	118 642
Autres emprunts et dettes financières divers		3 269
Total valeurs brutes	245 857	121 911

# 3. INFORMATIONS SUR LE RESULTAT

# Compte de résultat synthétique

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	9 147	22 573
Résultat d'exploitation	(18 627)	(15 453)
Résultat financier	(175 186)	33 263
Résultat exceptionnel	(10 410)	1 506
Participation des salariés	(320)	(206)
Impôt sur les bénéfices	243	(3 269)
Résultat net	(204 300)	15 841

# Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Vente de terrains		250
Dépenses d'étude refacturées	396	383
Honoraires de gestion et de maîtrise d'ouvrage déléguée	14 510	20 583
Honoraires de vente	(6 395)	(24)
Loyers et charges refacturés		6
Prestations de service DSI	(0)	5
Prestations de services locatives	6	41
Prestations de service diverses	32	
Dépenses de communication refacturées	100	1 135
Autres éléments de chiffre d'affaires	499	193
Chiffre d'affaires	9 147	22 573

# Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Dividendes reçus	200	
Quote-part de bénéfices dans les SCCV ou SNC	3 550	55 529
Produits d'intérêts sur compte-courant et avances de trésorerie	684	372
Revenu des prêts et des créances		0
Autres produits financiers	14	8
Reprises sur provisions et dépréciations financières	305	
Boni de fusion ou liquidation	237	203
Produits financiers	4 989	56 111
Quote-part de pertes dans les SCCV ou SNC	(67 145)	(9 252)
Charges d'intérêts bancaires	(250)	(57)
Charges d'intérêts sur compte-courant et avances de trésorerie	(15 459)	(12 977)
Autres charges financières	(2)	(1)
Dotations aux provisions et dépréciations financières	(96 611)	(442)
Pertes de change	(0)	
Mali de fusion ou de liquidation	(708)	(118)
Charges financières	(180 175)	(22 848)
Résultat financier	(175 186)	33 263

# Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Plus ou moins-values de cession sur actifs	(10)	
Plus ou moins-values de cession sur éléments financiers		(0)
Reprises exceptionnelles sur dépréciations et provisions	94	1 569
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	(10 494)	(60)
Autres charges exceptionnelles	(0)	(2)
Résultat exceptionnel	(10 410)	1 506

# 4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET HORS BILAN

#### Engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)

Nature des engagements (en milliers d'euros)	31/12/2024
Engagements reçus liés au financement (garantie de l'Etat sur le PGE)	2 004
Engagements reçus	2 004
Engagements donnés liés aux activités opérationnelles Cautions d'indemnités d'immobilisation	<b>400</b> 400
Engagements donnés	400

Dans le cadre de son activité de promotion, la société est amenée à signer avec les propriétaires de terrain des promesses de vente unilatérales ou synallagmatiques dont l'exécution est soumise à des conditions suspensives liées notamment à l'obtention des autorisations administratives. En contrepartie de son engagement, le propriétaire du terrain bénéficie d'une **indemnité d'immobilisation** qui prend la forme d'une avance (comptabilisée à l'actif du bilan) ou d'une caution (figurant en engagement horsbilan).

Dans le cas d'une promesse de vente unilatérale, le propriétaire s'engage à vendre son terrain et le Groupe s'engage à verser l'indemnité d'immobilisation s'il décide de ne pas acheter le terrain alors que les conditions suspensives sont levées.

#### **Instruments financiers**

Non applicable.

# **Covenants financiers**

Non applicable.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions avec des parties liées qui soient significatives et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

# 6. SITUATION FISCALE

## Impôt sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés et fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la SCA ALTAREIT, société mère intégrante, depuis le 1er janvier 2009. Le principe retenu est que les filiales doivent constater dans leurs comptes, durant toute la période d'intégration, une charge d'impôt identique à celle qu'elles auraient constatée si elles avaient été imposées séparément.

## Décomposition de la ligne "Impôts sur les bénéfices"

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Charge ou produit d'intégration fiscale		(3 414)
Crédits d'impôt	243	145
Crédit d'impôt recherche	187	116
Réduction d'impôt dons et mécénat	56	29
TOTAL	243	(3 269)

# Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2024		
	Base	Impôt (25%)	Base	Impôt (25%)	
Décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable					
des produits et charges	10 514	2 628	8 745	2 186	
Déficits fiscaux propres	5 008	1 252			
Déficits fiscaux remontés dans l'intégration fiscale	54 075	13 519	39 756	9 939	
TOTAL	69 596	17 399	48 501	12 125	

# 7. ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES DIVERSES

## Montant des engagements de retraite

			31/12/2023	31/12/2024
Montant des engagements de retraite			1 177	765

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

L'engagement représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

Les principales hypothèses sont :

- Age de départ à la retraite : Liquidation à taux plein - Proposition de départ volontaire : 100,0% - Taux d'inflation : 2,0% - Taux de revalorisation des salaires : 2,7% - Taux d'actualisation 3,1%

- Table de survie : TF/TH 2000/2002

# 8. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE MOYEN D'UNE PART ET MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE D'AUTRE **PART**

Catégories	Effectif moyen salarié
Cadres	178
Employés	58

# 9. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS DE ALTAREA PROMOTION MANAGEMENT

Plans antérieurs et plans mis en place par la gérance de la SCA ALTAREA :

Date d'attribution	Nombre de dro attribuées	its	Date d'acquisition	Droits en circulation au 31/12/2023	Attribution	Livraison	Modification s des droits (a)	Droits en circulation au 31/12/2024
Plan d'attribution :	sur titres Altare	a						
30 avril 2021	10 625	(b)	31 mars 2024	2 246		(2 165)	(81)	
4 juin 2021	14 500	(b)	31 mars 2025	3 182			(26)	3 155
1 mars 2022	14 000		31 mars 2025	13 250			(9 376)	3 874
31 mars 2022	3 031		1 avril 2024	3 062		(3 041)	( 21)	
31 mars 2022	6 600	(b)	1 avril 2024	3 380		(3 366)	( 14)	
25 juillet 2022	98		24 juillet 2023	12 242			-	
31 mars 2023	11 812		1 avril 2024	12 242		(4 350)	(7 892)	
31 mars 2023	3 323		1 avril 2025	3 533			( 738)	2 795
31 mars 2023	6 140	(b) "	1 avril 2025	4 693			(1 115)	3 578
15 mai 2024	1221		15 mai 2025		1221		( 55)	1 166
22 mai 2024	19 200		31 juillet 2026		19 200		586	19 786
Total	90 550			45 588	20 519	(13 020)	(18 733)	34 354

(b) : Plans soumis à des conditions de performance.

# **IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute début	Augmei	ntations
	2024	Réévaluations courant 2024	Acquisitions courant 2024
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	48 412		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 313 745		
Total immobilisations incorporelles	1 362 157		
Immobilisations corporelles			
Terrains	126 017		
Constructions:			
- Constructions sur sol propre	42 500		
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des const.			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	97 960		
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	857 923		
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	706 484		
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	1 830 885		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	322 932 933		22 081 099
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	311 203		8 478
Total immobilisations financières	323 244 136		22 089 577
TOTAL GENERAL	326 437 178		22 089 577

TOTAL GENERAL 326 437 178 22 089 577						
	Dimin	utions				
	Virements courant 2024	Cessions courant 2024	Valeur brute fin 2024	Valeur d'origine		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de développement			48 412	48 412		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 313 745	1 313 745		
Total immobilisations incorporelles			1 362 157	1 362 157		
Immobilisations corporelles						
Terrains			126 017	126 017		
Constructions:						
- Sur sol propre			42 500	42 500		
- Sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencements et amgt des const.						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			97 960	97 960		
Autres immobilisations corporelles :						
- Installations générales, agencements et amgt divers			857 923	857 923		
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			706 484	706 484		
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles			1 830 885	1 830 885		
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations		104 930 776	240 083 256	240 083 256		
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières		8 500	311 181	311 181		
Total immobilisations financières		104 939 276	240 394 437	240 394 437		
TOTAL GENERAL		104 939 276	243 587 479	243 587 479		

# **AMORTISSEMENTS**

Immobilisations amortissables	Montant début 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	48 412			48 412
Fonds commercial	85 960			85 960
Autres immobilisations incorporelles	998 085	26 687		1 024 773
Total immobilisations incorporelles	1 132 458	26 687		1 159 145
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre	10 690	1 063		11 752
- Constructions sur sol d'autrui				
<ul> <li>Inst générales, agcemnts et améngmt des const.</li> </ul>				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	252 312	2 385		254 698
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	27 388	101 062		128 450
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	555 050	30 026		585 077
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	845 441	134 536		979 977
TOTAL GENERAL	1 977 899	161 223		2 139 122

	DOTATIONS		REPRISES			Mvt net des	
Immobilisations amortissables	Différentiel	Mode	Amort. fiscal	Différentiel	Mode	Amort. fiscal	amortisse- ments à la fin
	de durée	dégressif	exceptionnel	de durée	dégressif	exceptionnel	de l'exercice
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
Total immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
Total immobilisations corporelles							
Frais d'acquisition de titres de participations							_
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux	Montant fin
	2024	Augmentations	amortissements	2024
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

# **PROVISIONS**

Nature des provisions	Montant au début 2024	Augmentations : Dotations de I'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin 2024
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	191 000	60 000		251 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Sous total provisions pour risques	191 000	60 000		251 000
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immobilisations				
Prov. pour gros entretien et grandes révisions				
Prov. pour charges soc. et fisc. congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	18 264 559	387 027	4 904 838	13 746 749
Sous total provisions pour charges	18 264 559	387 027	4 904 838	13 746 749
OTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18 455 559	447 027	4 904 838	13 997 749
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations de titres mis en équivalence				
Sur immobilisations de titres de participation	86 616 704	92 632		86 709 337
Sur autres immobilisations financières	7 704 858	349 736		8 054 594
Sous total sur immobilisations	94 321 563	442 368	252.040	94 763 931
Sur stocks et en-cours Sur comptes clients	4 342 788 6 197	1 582 653	252 849	5 672 591 6 197
Autres provisions dépréciations	451 513	68 334	218 600	301 247
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	99 122 060	2 093 355	471 449	100 743 967
TOTAL PROVISIONS FOOR DEFREGIATION	117 577 620	2 540 382	5 376 287	114 741 716
Dont dotations et reprises		563 633	4 227 297	
Dont dotations et reprises	<u> </u>	442 368	7 221 231	
Dont dotations et reprises		60 000	1 568 515	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la	<u> </u>		1 300 313	

# ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	57 707 369	57 707 369		140 470 577
Prêts (1) (2)	16 500		16 500	25 000
Autres immobilisations financières	294 681		294 681	286 202
Total actif immobilisé	58 018 550	57 707 369	311 181	140 781 779
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	4 214	4 214		4 214
Autres créances clients	11 841 264	11 841 264		4 193 634
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	66 863	66 863		174 529
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 302	70 302		42 381
Impôts sur les bénéfices	464 601	464 601		570 583
Taxe sur la valeur ajoutée	3 478 866	3 478 866		1 893 434
Autres impôts, taxes et versements assimilés	155 549	155 549		205 545
Divers				32 678
Groupe et associés (2)	572 188	572 188		31 549 638
Débiteurs divers	60 483 021	60 483 021		8 958 622
Total actif circulant	77 136 870	77 136 870		47 625 258
Charges constatées d'avance	44 243	44 243		43 792
TOTAL DES CREANCES	135 199 662	134 888 481	311 181	188 450 829
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	8 500			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des					
établissements de crédit (1)					
- à un an maximum	880 719	880 719			11 039
- à + de un an					2 611 633
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	111 988 042	111 988 042			245 856 809
Fournisseurs et comptes rattachés	9 718 890	9 718 890			3 618 287
Personnel et comptes rattachés	1 853 048	1 853 048			1 901 273
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 576 286	1 576 286			1 267 905
Impôts sur les bénéfices					15 904
Taxe sur la valeur ajoutée	3 077 400	3 077 400			1 851 337
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	409 684	409 684			360 016
Dettes sur immob. et comptes rattachés	110 607	110 607			140 614
Groupe et associés (2)	9 923 009	9 923 009			67 150 428
Autres dettes	41 356 522	41 356 522			38 187 606
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	180 894 207	180 894 207			362 972 851
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		492			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 755 812			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associé	s personnes physiques				

#### ALTAREA PROMOTION MANAGEMENT

# PRODUITS À RECEVOIR

	2024	2023
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations	435 925	339 452
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières	435 925	339 452
Créances		
Clients et comptes rattachés	628 553	177 105
Autres créances	55 475 340	3 137 606
Dont Quote-parts de bénéfices à recevoir SCCV SNC	55 395 872	3 010 397
Total créances	56 103 893	3 314 710
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	7 606	
Total disponibilités et divers	7 606	
TOTAL	56 547 424	3 654 163

#### **CHARGES A PAYER**

	2024	2023
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 598	11 040
Emprunts et dettes financières divers	12 694 912	15 502 359
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	12 697 510	15 513 399
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 803 621	2 481 975
Dont factures à recevoir prix de revient des programmes	157 760	484 095
Dettes fiscales et sociales	2 719 855	2 394 943
Total dettes d'exploitation	9 523 475	4 876 919
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 703 736	68 907 342
Dont Quote-parts de pertes à payer SCCV SNC	9 923 100	67 146 130
Total dettes diverses	11 703 736	68 907 342
TOTAL	33 924 722	89 297 660

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (EN EUROS)

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres		Valeur nette des créances rattachées	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividende ou QP de résultat SCCV / SNC
Filiales et participations (détentions supérieures à 50%)										
S.P.I.	10 000	(125 284)	100,00%	23 427	,	511 377	433 306		118 952	
SCI D'ESPAGNAC	400	(1 135)	100,00%						(1 135)	3 606
SCI WR Participations	10 000	1 341	100,00%	10 000					(2 405)	(2 405)
PITCH IMMO	75 000 000	64 347 485	100,00%	180 677 104				309 176 263	50 682 635	50 682 534
SNC SEVERINI	200 000	1 723 878		199 999	1	12 140 558	12 140 558	18 501 008	1 723 878	1 723 869
SCCV CLICHY - CASTERES SCCV AUBERVILLIERS - COURS DU FORT	10 000 10 000	(174 199) 214 491	99,99% 99,99%	9 999 9 999		1 227 593	1 227 593	5 597 065	(174 199) 214 491	(154 183) 214 469
SCCV AGBERVILLIERS - COOKS DO FORT	10 000	(27 264)	99,99%	9 999		340 655		5 203	(27 264)	(27 261)
SCCV VELIZY-LOUVOIS	10 000	(31 964)	99,99%	10 000		10 608		(12 600)	(31 964)	(31 961)
SCCV NOISY-ECOQUARTIER	10 000	29 968	99,99%	9 999		10 000	10 000	(9 675)	29 968	29 965
SCCV ISSY - LEON BLUM	10 000	(9 052)		9 999	1	134 720	134 720	(249)	(9 052)	(9 051)
SCCV PORTE DE BRANCION - PARIS	10 000	48 610	99,99%	9 999		115 104	<b>†</b>	6 196 339	48 610	48 605
SCCV PORTE DE BRANCION - VANVES	10 000	393 710	99,99%	9 999	9 999			6 603 934	393 710	393 671
SCCV RUEIL - ARSENAL	10 000	1 000 384	99,99%	9 999				(14 991)	1 000 384	1 000 284
SCCV LES PANTINOISES LOTS 4-7	1 000	7 885	99,99%	500					7 885	3 943
SCCV BAGNEUX -ECOQUARTIER L8	10 000	(248 546)	99,99%	9 999	1			2 754 429	(248 546)	(248 522)
SCCV TAVERNY-HAVEL	10 000	(102 690)	99,99%	9 999		176 843	176 843	A 4= -	(102 690)	(102 680)
SCCV MEUDON-PAUL DEMANGE	10 000	(199 054)	99,99%	9 999		0.000.000	0.000.000	9 974 748	(199 054)	(199 034)
SCCV NANTERRE LES GROUES	10 000	(2 049 752)	99,99%	9 999		8 223 283		2 386 317	(2 049 752)	(2 049 547)
SCCV BEZONS SEINE SCCV CLICHY PETIT	10 000 10 000	35 919 (572 141)	99,99% 99,99%	9 999 9 999		366 615 758 755		282 830 662 407	35 919 (572 141)	35 916 (571 053)
SCCV CLICHT FETTI SCCV Bry - Galliéni	10 000	(5/2 141)	99,99%	9 999	9 999	/58 /55	/38 /33	662 407	(5/2 141)	(5/1 053)
SCCV MONTREUIL-PAUL BERT	10 000	(48 620)	99,99%	9 999	9 999			1 658 702	(48 620)	(48 615)
SCCV ALBIZZIA LYON CONFLUENCE	1 000	(1 863 100)				1 230 782	1 230 782	7 718 751	(1 863 100)	(491 388)
SCCV ISSY-VIGNES	10 000	(6 111)	99,99%	9 999				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	(6 111)	(4 277)
SCCV GARENNE FERRY FAUVELLES	10 000	502 942	99,99%	9 999	9 999			11 377 742	502 942	502 892
SCCV PANTIN JEAN-LOLIVE	10 000	(4 365 600)	99,99%	9 999	9 999			4 684 285	(4 365 600)	(4 365 163)
SCCV RW 2021 01	10 000	(401 913)	99,99%	5 000	5 000	723 857	723 857	2 486 999	(401 913)	(200 957)
SCCV ROSNY-REPUBLIQUE	10 000	(77 200)	99,99%	9 999	9 999	678 174	678 174	3 556 478	(77 200)	(77 192)
SCCV PARIS COUR DES NOUES	10 000	(4 885)	99,99%	10 000	1	6 537			(4 885)	(4 884)
SCCV BOULOGNE-D'AGUESSEAU	10 000	315 349	99,99%	9 999	+	7 306 070		6 271 773	315 349	315 318
SCCV RUEIL ARSENAL LOT A2	10 000	(548 590)	99,99%	9 999		3 123 953	+	7 184 939	(548 590)	(548 535)
SCCV ASNIERES ROBERT DUPONT	10 000	(1 641)	99,99%	10 000		1 999	1 999		(1 641)	(1 641)
SCCV BOBIGNY-COQUELIN-LAGRANGE SCCV BONDY-VARSOVIE	10 000 10 000	(1 147) (1 147)	99,99% 99,99%	10 000 10 000		U	0		(1 147) (1 147)	(1 147) (1 147)
SCCV ARPAJON REINE	400	(7 850)	99,99%	399		671 671	671 671		(7 850)	(2 470)
SCCV LE BOUSCAT LIBERATION	400	(31 543)	99,00%	399		0/10/1	0/10/1	381 813	(31 543)	(31 980)
SCCV PAREMPUYRE 4	400	102 435	99,00%	399	1			301 013	102 435	151 169
SCI AMILLY	400	(2 789)	99,00%	399		58 293	58 293		(2 789)	2 154
SAUCATS CENTRE BOURG	1 000	(1 118)	99,00%	990		42 570			(1 118)	
SAS ADN CLOT BEY	10 000	(11 003 085)	75,00%	262 500		7 781 441	(53 510)	5 420	(1 002 701)	
SCCV VOLTAIRE	400	(1 430)	65,00%	260	260	209 426	209 426		(1 430)	(929)
MEUDON TASSIGNY	10 000	(235 953)	60,00%	6 000		1 048 018	906 446		(21 818)	
PAGNEAU II	400	(1 818)	59,00%	236					(1 818)	(1 073)
SCCV ONTINES	400	(1 294)	59,00%	236	236				(1 294)	(763)
Filiales et participations (détentions entre 10% et 50%)										
SCI D'ARGOUBET	400	88	50,00%	200	200	8 768	8 768		88	44
MORSANG IMMO SAS	1 000	(283)	50,00%	500		0 700	0 700		(93)	44
SAS BOUC BEL AIR VIOLESI	1 000	(8 136)	50,00%	500		1 827 000	1 827 000		(8 136)	
SAS 27 NEY	10 000	(3 400 971)	50,00%	5 000	1	4 605 257			(616 957)	
SCCV SCEAUX ROBINSON	10 000	682 317	50,00%	5 000		1 751 942		4 183 716	682 317	341 158
S.C.I. ANDERNOS	1 000		49,00%	490	1					82 668
SAS TOULOUSE ARENES	37 000	2 070 413		887 460					388 763	
ECOPARC COTIERE	30 000	(911)							(1)	
SAS GENNEVILLIERS CAMELINAT	1 000	(250 814)			800	1 668 500	1 668 500		(50 449)	
Filiales et participations (détentions inférieures à 10%)				17 511	14 535	2 465	2 465			2 247
TOTAL				102 275 22-	05.000.55	F3 660 F61	40.007.005			40.000.000
TOTAL				182 375 887	95 666 551	57 662 581	49 607 986			46 356 653

#### ANNEXE 2

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ABSORBEE ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

# **COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024**





SNC
au capital de 80 000 €
87 RUE DE RICHELIEU
75002 PARIS
SIREN 309021277

# **BILAN ACTIF**

		2024			
	Brut	Amortissements	Net	Net	
	Brut	Provisions	Not	1461	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	357 917	357 912	5	12 830	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles	357 917	357 912	5	12 830	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 207 196	1 207 192	4	3 508	
Autres immobilisations corporelles	1 667 217	1 666 285	932	1 343	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Total des immobilisations corporelles	2 874 413	2 873 477	936	4 851	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	16		16	16	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	77 681		77 681	143 536	
Autres immobilisations financières	90 580		90 580	84 994	
Total des immobilisations financières	168 277		168 277	228 546	
ACTIF IMMOBILISE	3 400 607	3 231 389	169 218	246 228	
Stocks					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Total des stocks					
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes	185 316		185 316	269 042	
Clients et comptes rattachés	5 883 158	117 366	5 765 792	10 977 990	
Autres créances	2 641 362	117 555	2 641 362	3 530 325	
Capital souscrit et appelé, non versé	2 041 302		2 041 002	3 330 323	
Total des créances	8 709 837	117 366	8 592 470	14 777 357	
Disponibilités et divers	0 700 007	117 500	0 002 470	14777 007	
Valeurs mobilières dont actions propres :					
Disponibilités	46 915		46 915	12 029	
Total des disponibilités et divers	46 915 46 915		46 915	12 029	
Charges constatées d'avance	1 241 701	<del> </del>	1 241 701	958 376	
		117.200			
ACTIF CIRCULANT	9 998 453	117 366	9 881 086	15 747 762	
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL GENERAL	13 399 060	3 348 756	10 050 304	15 993 990	

# **BILAN PASSIF**

			2024	2023
Capital social ou individuel	Dont versé :	80 000	80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			(21 100 167)	(25 703 963)
		Total situation nette	(21 020 167)	(25 623 963)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	С	APITAUX PROPRES	(21 020 167)	(25 623 963)
Produits des émissions de titres participa	tifs			
Avances conditionnées				
	AUTRE	S FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			247 000	194 291
Provisions pour charges			89 700	676 317
. 3	PROVISIONS POUR RIS	QUES ET CHARGES	336 700	870 608
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établisser	nents de crédit		1 701	2 261
Emprunts et dettes financières divers			18 879 621	26 436 254
	Tota	al dettes financières	18 881 322	26 438 515
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur comman	des en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6 990 552	8 627 097
Dettes fiscales et sociales			3 953 251	4 730 264
	Total	dettes d'exploitation	10 943 803	13 357 361
Dettes diverses		,		
Dettes sur immobilisations et comptes ra	tachés			
Autres dettes			908 646	951 469
	7	otal dettes diverses	908 646	951 469
				2230
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
		DETTES	30 733 771	40 747 345
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GENERAL	10 050 304	15 993 990

# **COMPTE DE RESULTAT**

		2023		
	France	Export	Total	2023
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	14 326 629		14 326 629	21 224 838
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	14 326 629		14 326 629	21 224 838
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			80 500	160 606
Reprises sur amortissements et provisions	s, transferts de charges		834 710	765 304
Autres produits			1 781	6 058
	TOTAL DES PRODU	ITS D'EXPLOITATION (2)	15 243 620	22 156 806
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits d	de douane)			
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres app	provisionnements (y compris	droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et	approvisionnements)			
Autres achats et charges externes			19 943 494	28 254 087
		Total charges externes	19 943 494	28 254 087
Impôts, taxes et versements assimilés			436 406	536 573
Charges de personnel				
Salaires et traitements			10 229 294	12 723 954
Charges sociales			5 248 930	6 191 153
	T	otal charges de personnel	15 478 224	18 915 107
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobi	lisations		16 741	34 135
Dotations aux provisions sur immobilisatio				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 072	
Dotations aux provisions pour risques et c			78 802	763 772
	То	tal dotations d'exploitation	97 615	797 907
Autres charges			43	4 577
		ARGES D'EXPLOITATION	35 955 781	48 508 251
	RES	ULTAT D'EXPLOITATION	(20 712 161)	(26 351 445)
Opérations en commun		Ţ	Ţ	
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				50 000
Produits des autres valeurs mobilières et d	créances de l'actif immobilis	é	947	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de ch	arges			
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	TOTAL DES	PRODUITS FINANCIERS	947	50 000
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements	et provisions			
Intérêts et charges assimilées			27 712	64 938
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs m	·			
	TOTAL DES	CHARGES FINANCIERES	27 712	64 938
		RESULTAT FINANCIER	(26 765)	(14 938)
		RESULTAT COURANT	(20 738 926)	(26 366 384)

# **COMPTE DE RESULTAT (Suite)**

	2024	2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		685 200
Reprises sur provisions et transferts de charges	60 000	269 781
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000	954 981
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		173
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		7 607
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	282 000	99 781
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	282 000	107 561
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(222 000)	847 420
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	139 241	185 000
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	15 304 567	23 161 787
TOTAL DES CHARGES	36 404 734	48 865 750
BENEFICE ou PERTE	(21 100 167)	(25 703 963)

#### **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Sauf indication contraire, les tableaux présentés dans les notes annexes sont présentés en euros.

Durée de l'exercice comptable :12 moisDate de clôture de l'exercice :31/12/2024Total du bilan $10\ 050\ 304,07$  €Chiffre d'affaires $14\ 326\ 629,15$  €Résultat net comptable $(21\ 100\ 166,96$  €)

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net social de l'exercice 2024 est une perte de 21 100 167 euros comparé à une perte 25 703 963 euros en 2023.

#### **CONTEXTE ECONOMIQUE**

Dans la continuité de l'année 2023, le contexte économique de l'année 2024 est marqué par une crise immobilière durable qui impacte les prix de vente et l'écoulement des stocks immobiliers. Ce contexte a été pris en compte dans les jugements et estimations établis par la Direction pour l'élaboration des comptes clos de la société au 31 décembre 2024 et est en tout état de cause sans conséquence sur la continuité d'exploitation de la société.

#### ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX SALARIES DE COVALENS

Le résultat de l'exercice 2024 intègre des reprises aux provisions pour charges (nette des dotations) de 587 milliers d'euros pour ajuster la provision sur l'ensemble des plans en fonction des droits acquis et de la période d'acquisition de ces droits.

Les impacts des plans mis en place figurent au compte de résultat et au passif du bilan dans les lignes suivantes :

Dotations aux provisions d'exploitation : 79 milliers d'euros
 Reprises de provisions d'exploitation : (665) milliers d'euros
 Charges de personnel (coûts refacturés) : 413 milliers d'euros
 Charges de personnel (contribution patronale) : 100 milliers d'euros
 Provisions pour risques et charges (90) milliers d'euros

#### PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement de présentation des comptes annuels.

#### Liste des principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode

Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition des	Incorporation dans le coût de l'actif	✓
immobilisations incorporelles et corporelles	Charges	
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou	Incorporation dans le coût de l'actif	
commissions et frais d'acte liés à l'acquisition des immobilisations financières	Charges	<b>√</b>
Evaluation des titres des sociétés contrôlées de manière	Evaluation par équivalence	
exclusive	Evaluation au coût historique	✓
Comptabilisation des frais d'émission d'emprunt	Actif	
Comptabilisation des trais d'effission d'emprunt	Charges	✓
Engagement en matière de pensions, de complément	Provision	
de retraite, d'indemnités et versements similaires	Information dans l'annexe	✓
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour	Incorporation dans le coût de l'actif	
financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible	Charges	<b>√</b>

# CHANGEMENTS DE METHODE ET DE PRESENTATION – COMPARABILITE DES COMPTES

Néant.

#### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Par décisions unanimes en date du 14 mars 2025, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'une somme de 20 000 euros pour le porter à 80 000 euros par création de 1 250 parts nouvelles de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission de 23 984 euros par part.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

#### 1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

#### Composition du capital social

 Capital social :
 80 000 €

 Nombre de parts :
 5 000

 Valeur nominale :
 16 €

#### Société(s) consolidante(s) par intégration globale

Entité établissant les états financiers	Nom	ALTAREA SCA
consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie	Siège	87 rue de Richelieu 75002 PARIS
	N° d'identification	RCS PARIS 335 480 877
en tant que filiale	Lieu où des copies des états fin	anciers consolidés peuvent être obtenus :
	· ·	Siège social
Entité établissant les états financiers	Nom	ALTAREIT SCA
consolidés de l'ensemble le plus	Siège	87 rue de Richelieu 75002 PARIS
grand d'entités dont l'entité fait partie	N° d'identification	RCS PARIS 552 091 050
en tant que filiale	Lieu où des copies des états fin	anciers consolidés peuvent être obtenus :
		Siège social

#### Variation des capitaux propres

Capitaux propres (en euros)	31/12/2023	Affectation de l'exercice	Aug. capital, frais d'émission	Réduction capital, frais d'émission	Autres variations 2024	31/12/2024
Capital social	80 000					80 000
Prime d'émission fusion apport						
Ecart de réévaluation						
Réserve légale						
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau						
Résultat	(25 703 963)	25 703 963			(21 100 167)	(21 100 167)
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total	(25 623 963)	25 703 963			(21 100 167)	(21 020 167)

Affectation au compte-courant des associés

(25 703 963)

#### 2. INFORMATIONS SUR LE BILAN

#### Bilan synthétique

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	13	0
Immobilisations corporelles	5	1
Immobilisations financières	229	168
Créances	14 777	8 592
Disponibilités et comptes de trésorerie	12	47
Comptes de régularisation actif	958	1 242
Total actif	15 994	10 050
Capitaux propres	(25 624)	(21 020)
Provisions pour risques et charges	871	337
Dettes financières	26 439	18 881
Dettes d'exploitation	13 357	10 944
Dettes diverses	951	909
Total passif	15 994	10 050

Echéancier des créances et dettes et de l'état des produits à recevoir et des charges à payer en annexe (si applicable).

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou à leur valeur résultant du traité de fusion.

Leur amortissement est calculé de façon linéaire, à partir des durées de vie suivantes :

Fonds de commerce	3 à 5 ans
Logiciels et développements informatiques	3 à 5 ans

Elles sont susceptibles d'être dépréciées lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif par rapport à leur valeur d'utilité.

Evolution des valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	Aug.	Dim.	31/12/2024
Autres postes d'immobilisations incorporelles	358			358
Autres immobilisations incorporelles (1)	358			358
Total valeurs brutes	358			358
(4) Double visials at discolar assessed informations	050		_	050

			_
(1) Dont logiciels et développements informatiques	358	358	}

Evolution des amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(345)	(13)		(358)
Autres immobilisations incorporelles	(345)	(13)		(358)
Total amortissements	(345)	(13)		(358)
Total amortissements et provisions	(345)	(13)		(358)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé de façon linéaire, à partir des durées de vie suivantes :

Agencements	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel informatique et de bureau	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	1 à 10 ans

Les dotations aux amortissements figurent en résultat d'exploitation.

Evolution des valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	Aug.	Dim.	Virement poste à poste	31/12/2024
Constructions et installations techniques	1 207			(1 207)	1 207
Autres immobilisations corporelles	1 667			(1 667)	1 667
Total valeurs brutes	2 874			(2 874)	2 874

Evolution des amortissements et provisions (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Constructions et installations techniques	(1 204)	(4)		(1 207)
Autres immobilisations corporelles	(1 666)	(0)		(1 666)
Total amortissements	(2 870)	(4)		(2 873)
Total amortissements et provisions	(2 870)	(4)		(2 873)

#### Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport

Les titres de participation sont susceptibles d'être dépréciés lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif significatif par rapport à leur valeur d'utilité pour l'entreprise, cette dernière étant appréciée en fonction de critères multiples tels que l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de rentabilité, les perspectives de développement à long terme, la conjoncture. Il est tenu compte de la valeur de marché des actifs détenus par les filiales ou sous filiales.

Les créances rattachées aux participations ou les prêts rattachés à des participations indirectes sont comptabilisés à leur valeur nominale ou à leur valeur d'apport.

Les créances et les prêts présentant un risque total ou partiel de non recouvrement sont dépréciés, en tenant compte notamment des caractéristiques de l'avance, de la capacité de remboursement de la filiale et de ses perspectives d'évolution.

Les dotations et reprises de provisions figurent dans les lignes dotations ou reprises de provisions en résultat financier.

Evolution des valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	Aug.	Dim.	31/12/2024
Participations	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	229	6	66	168
Total valeurs brutes	229	6	66	168

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque total ou partiel de non recouvrement font l'objet de dépréciation par voie de provision. Les provisions sont déterminées client par client, en prenant en compte notamment l'ancienneté de la créance, l'avancement des procédures engagées et les garanties obtenues.

Les dotations et reprises de provisions figurent dans les lignes dotations ou reprises de provisions en résultat d'exploitation.

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2024	
En militers d'éditos	Brut	Provision	Net	Brut	Provisions	Net
Créances clients	11 093	(115)	10 978	5 883	(117)	5 766
Autres créances	3 799		3 799	2 827		2 827
Total	14 893	(115)	14 777	8 710	(117)	8 592

#### Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Charges diverses	958	1 242
Total	958	1 242

#### Provisions pour risques et charges

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, des provisions pour risques et charges sont constituées des passifs ayant un caractère probable ou certain et pour lesquels l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

Les provisions pour risques et charges sont constituées essentiellement afin de couvrir :

- les aléas liés à l'activité immobilière et les risques de défaillance de certains partenaires,
- les coûts liés à la remise d'actions aux employés d'une société dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuite,
- les litiges en cours,
- les conséquences d'événements connus sur l'exercice.

Evolution des provisions (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres (1)	31/12/2024
Provisions pour litige	(25)	(282)	60			(247)
Provisions pour amendes et pénalités	(169)		169			
Provisions pour risques	(194)	(282)	229			(247)
Provisions pour charges AGA	(676)	(79)	665			(90)
Provisions pour charges	(676)	(79)	665			(90)
TOTAL	(871)	(361)	895			(337)

#### Emprunts et dettes financières divers

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Compte-courants actionnaires ou associés	26 436	18 880
Total valeurs brutes	26 436	18 880

#### 3. INFORMATIONS SUR LE RESULTAT

#### Compte de résultat synthétique

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	21 225	14 327
Résultat d'exploitation	(26 351)	(20 712)
Résultat financier	(15)	(27)
Résultat exceptionnel	847	(222)
Participation des salariés	(185)	(139)
Résultat net	(25 704)	(21 100)

#### Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Honoraires de vente	16 400	10 141
Dépenses de communication refacturées	3 469	3 762
Salaires et charges refacturés	1 348	414
Autres éléments de chiffre d'affaires	7	9
Chiffre d'affaires	21 225	14 327

#### Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Dividendes reçus	50	
Revenu des prêts et des créances		1
Produits financiers	50	1
Quote-part de pertes dans les SCCV ou SNC	(53)	(27)
Charges d'intérêts bancaires	(12)	(0)
Charges financières	(65)	(28)
Résultat financier	(15)	(27)

#### Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Plus ou moins-values de cession sur éléments financiers	678	
Reprises exceptionnelles sur dépréciations et provisions	270	60
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	(100)	(282)
Autres charges exceptionnelles	(0)	
Résultat exceptionnel	847	(222)

#### 4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET HORS BILAN

#### Engagements reçus et donnés (en milliers d'euros)

Non applicable.

#### Instruments financiers

Non applicable.

#### **Covenants financiers**

Non applicable.

#### 5. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions avec des parties liées qui soient significatives et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

#### 6. SITUATION FISCALE

#### Impôt sociétés

La société est soumise à l'impôt sur le revenu et remonte son résultat fiscal à ses associés.

#### 7. ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES DIVERSES

#### Montant des engagements de retraite

			31/12/2023	31/12/2024
Montant des engagements de retraite			1 287	1 377

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'une évaluation selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

L'engagement représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

Les principales hypothèses sont :

Age de départ à la retraite :

Proposition de départ volontaire :
Taux d'inflation :
Taux de revalorisation des salaires :
Taux d'actualisation
Table de survie :

Liquidation à taux plein 100,0%

2,0%
2,7%
Taux d'actualisation
TF/TH 2000/2002

# 8. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE MOYEN D'UNE PART ET MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE D'AUTRE PART

Catégories	Effectif moyen salarié
Cadres	121
Employés	43

# 9. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS DE COVALENS

Plans antérieurs et plans mis en place par la gérance de la SCA ALTAREA :

Date d'attribution	Nombre de droits attribuées	Date d'acquisition	Droits en circulation au 31/12/2023	Attribution	Livraison	Modifications des droits (a)	Droits en circulation au 31/12/2024
lan d'attribution sur titres a	ltarea						
30 avril 2021	1 975 (	b) 31 mars 2024	588		( 583)	( 5)	-
31 mars 2022	1 321	1 avril 2024	1 189		(1 190)	1	-
31 mars 2022	2 480 (	b) 1 avril 2024	995		(1 021)	26	-
31 mars 2023	3 627	1 avril 2024	3 570		(1 347)	(2 223)	
31 mars 2023	1 270	1 avril 2025	1 255			( 121)	1 134
31 mars 2023	2 245 (	b) 1 avril 2025	1 684		"	( 326)	1 358
1 septembre 2023	668	1 septembre 2025		668	"	1	669
22 mai 2024	2 700	31 juillet 2026		2 700		( 800)	1 900
Total	16 286		9 280	3 368	(4 141)	(3 447)	5 061

<sup>(</sup>a) : Droits annulés pour motifs de départ, de transfert, du fait de conditions de performance non atteintes de manière certaine ou de modifications de conditions des plans

<sup>(</sup>b): Plans soumis à des conditions de performance.

# **IMMOBILISATIONS**

	Valeur brute début	Augme	ntations
		Réévaluations courant	Acquisitions courant
Immobilisations incorporelles	2024	2024	2024
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	357 917		
Total immobilisations incorporelles	357 917		
Immobilisations corporelles	337 917		
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol disuteri			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des const.	4 007 400		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 207 196		
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	1 507 150		
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	160 067		
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	2 874 413		
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	16		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	228 530		5 585
Total immobilisations financières	228 546		5 585
TOTAL GENERAL	3 460 877		5 585

	<u> </u>	<u>'</u>		
	Dimin	utions		
	Virements courant 2024	Cessions courant 2024	Valeur brute fin 2024	Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			357 917	357 917
Total immobilisations incorporelles			357 917	357 917
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions:				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			1 207 196	1 207 196
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			1 507 150	1 507 150
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			160 067	160 067
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles			2 874 413	2 874 413
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			16	16
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		65 855	168 261	168 261
Total immobilisations financières		65 855	168 277	168 277
TOTAL GENERAL		65 855	3 400 607	3 400 607

#### **AMORTISSEMENTS**

Immobilisations amortissables	Montant début 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	345 087	12 826		357 912
Total immobilisations incorporelles	345 087	12 826		357 912
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 203 688	3 504		1 207 192
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 507 149			1 507 149
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	158 725	411		159 136
- Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	2 869 562	3 915		2 873 477
TOTAL GENERAL	3 214 649	16 741		3 231 389

		DOTATIONS		REPRISES			Mvt net des
Immobilisations amortissables	Différentiel	Mode	Amort. fiscal	Différentiel	Mode	Amort. fiscal	amortisse- ments à la fin
	de durée	dégressif	exceptionnel	de durée	dégressif	exceptionnel	de l'exercice
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
Total immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
Total immobilisations corporelles							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2024	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2024
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

#### **PROVISIONS**

Nature des provisions	Montant au début 2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin 2024
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	25 000	282 000	60 000	247 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	169 291		169 291	
Provisions pour pertes de change				
Sous total provisions pour risques	194 291	282 000	229 291	247 000
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immobilisations				
Prov. pour gros entretien et grandes révisions				
Prov. pour charges soc. et fisc. congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	676 317	78 802	665 419	89 700
Sous total provisions pour charges	676 317	78 802	665 419	89 700
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	870 608	360 802	894 710	336 700
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations de titres mis en équivalence				
Sur immobilisations de titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sous total sur immobilisations Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	115 294	2 072		117 366
Autres provisions dépréciations	110 204	2012		117 300
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	115 294	2 072		117 366
TOTAL TROVISIONS FOOK BET REGISTION	985 903	362 874	894 710	454 066
Dont dotations et reprises		80 874	834 710	<del></del>
Dont dotations et reprises		00 07 4	337710	
Dont dotations et reprises		282 000	60 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à l			00 000	

# ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	77 681	77 681		143 536
Autres immobilisations financières	90 580	90 580		84 994
Total actif immobilisé	168 261	168 261		228 530
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	5 883 158	5 883 158		11 093 284
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	263 179	263 179		248 144
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 360 528	2 360 528		2 532 558
Autres impôts, taxes et versements assimilés				56 022
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	17 656	17 656		693 599
Total actif circulant	8 524 521	8 524 521		14 623 607
Charges constatées d'avance	1 241 701	1 241 701		958 375
TOTAL DES CREANCES	9 934 482	9 934 482		15 810 512
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des					
établissements de crédit (1)					
- à un an maximum	1 701	1 701			2 260
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	18 852 386	18 852 386			26 436 253
Fournisseurs et comptes rattachés	6 990 552	6 990 552			8 627 097
Personnel et comptes rattachés	1 712 521	1 712 521			1 596 038
Sécurité sociale et autres org. sociaux	1 149 544	1 149 544			1 167 071
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	942 916	942 916			1 778 948
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	148 270	148 270			188 205
Dettes sur immob. et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	27 235	27 235			53 227
Autres dettes	908 646	908 646			898 240
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	30 733 771	30 733 771			40 747 339
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associé	es				

# PRODUITS À RECEVOIR

	2024	2023
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Clients et comptes rattachés	183 600	540 787
Autres créances		
Dont Quote-parts de bénéfices à recevoir SCCV SNC		
Total créances	183 600	540 787
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
TOTAL	183 600	540 787

# **CHARGES A PAYER**

	2024	2023
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 701	2 261
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	1 701	2 261
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 677 044	6 505 294
Dont factures à recevoir prix de revient des programmes		
Dettes fiscales et sociales	2 095 596	1 932 398
Total dettes d'exploitation	7 772 640	8 437 692
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	738 652	907 614
Dont Quote-parts de pertes à payer SCCV SNC	27 235	53 228
Total dettes diverses	738 652	907 614
TOTAL	8 512 993	9 347 567

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (EN EUROS)

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Valeur brute des créances rattachées	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividende ou QP de résultat SCCV / SNC
Filiales et participations (détentions supérieures à 50%)									
Filiales et participations (détentions entre 10% et 50%)									
Filiales et participations (détentions inférieures à 10%)				16	16				(27 235)
TOTAL				16	16				(27 235)

#### **ANNEXE 3**

#### LISTE DES MARQUES, DROITS PATRIMONIAUX SUR DENOMINATION SOCIALE APPORTES

#### 1/ MARQUES

NOM DU DEPOSANT	TYPE DE LA MARQUE (verbale, figurative, semi figurative)	Logo	NOM COMPLET MARQUES	NOIR BLANC (NB) COULEUR (C)	PAYS	LISTE DES CLASSES	DATE DE DEPOT	DATE DE RENOUVELLE MENT	PROCHAIN RENOUVELLE MENT	N° ENREGISTRE MENT
COVALENS	Verbale		HESPERIDES Résidences- Services	NB	FRANCE	36, 37, 43, 44	02/04/2007	25/04/2017	02/04/2027	3492594
COVALENS	Verbale		LES HESPERIDES	NB	FRANCE	36, 37, 43, 44	02/04/2007	25/04/2017	02/04/2027	3492595
COVALENS	Verbale		LES HESPERIDES		France	35, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 44, 45	14-oct-2022		14-oct-2032	4905226
COVALENS	Verbale		CREAPPART	NB	FRANCE	9, 36, 37, 38, 42	22/02/2018		22/02/2028	4431146
COVALENS	Figurative		CREAPPART (logo - marque sans texte)	С	FRANCE	9, 36, 37, 38, 42	22/02/2018		22/02/2028	4431147
COVALENS	Verbale		COVALENS	NB	FRANCE	35, 36, 37, 41, 42, 43, 44, 45	23/02/2017		23/02/2027	4340547

#### 2/ DROITS PATRIMONIAUX SUR DENOMINATION SOCIALE

Dénomination sociale « COVALENS »